



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Projet GCP/RAF/479/AFB

«Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux
à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale»

16^{ème} RÉUNION DES PARTIES DU PFBC
STREAM 4, « PFNL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET SECTEUR PRIVÉ »
ATELIER SOUS RÉGIONAL SUR L'ÉCONOMIE DES PFNL
EN AFRIQUE CENTRALE



Kigali, République du Rwanda du 21 au 22 novembre 2016

RAPPORT FINAL

Janvier 2017



Projet GCP/RAF/479/AFB

«Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux
à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale»

16^{ème} RÉUNION DES PARTIES DU PFBC
STREAM 4, « PFNL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET SECTEUR PRIVÉ »
ATELIER SOUS RÉGIONAL SUR L'ÉCONOMIE DES PFNL
EN AFRIQUE CENTRALE

Kigali, République du Rwanda
du 21 au 22 novembre 2016

Rapport Final

Janvier 2017

Projet financé par :



Ce document fait partie de la documentation du projet GCP/RAF/479/AFB sur le "Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale".

Celui-ci a été réalisé avec l'aide financière de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC). Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la BAD/FFBC.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2017

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org

Graphisme puis mise en page par Justin Claver Fotsing IT/Consultant.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	v
ABRÉVIATIONS	vi
1. Introduction	7
2. Cérémonie d'ouverture	9
3. Mise en place du bureau de l'atelier	11
4. Présentations en plénière	12
4.1. Les objectifs et résultats attendus de l'atelier, par M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert en Biodiversité au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.	12
4.2. Les enjeux et les acquis des PFNL de 1992 à nos jours, par M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert en Biodiversité au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. .	12
4.3. Le diagnostic et les freins au développement des PFNL, par M. Ousseynou NDOYE Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/479/AFB « Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale »	14
5. Mise en place de groupes thématiques et Restitution des travaux en plénière	16
6. Exposé et échanges pour l'élaboration des indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC	17
7. Recommandations de l'atelier	18
8. Cérémonie de clôture	19
9. Annexes	20
9.1. Annexe 1 : Note conceptuelle de l'atelier	20
9.1.1. Contexte.....	20
9.1.2. Objectifs de l'atelier.....	22
9.1.3. Résultats attendus	22
9.1.4. Déroulement de l'atelier	22
9.1.5. Participants	23
9.2. Annexe 2 : Agenda de l'atelier	24
9.3. Annexe 3 : Liste des participants.....	25
9.4. Annexe 4 : Allocution de la FAO, par M Alexis RUZIGANA, Assistant au Représentant Chargé de l'Administration qui a représenté la FAO.....	27
9.5. Annexe 5 : Allocution de la COMIFAC, par M Raymond MBITIKON Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	29
9.6. Annexe 6 : Discours d'ouverture du Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, M. Amini MUTAGANDA, Directeur Général Adjoint de l'office rwandais des Ressources Naturelles en charge des Forêts et de la Conservation de la Nature.....	31
9.7. Annexe 7 : Communiqué final de l'atelier	33
9.8. Annexe 8 : Communiqué final du conseil des ministres de la COMIFAC	39

ABRÉVIATIONS

AC	:	Afrique centrale
APA	:	Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages liés à leur utilisation
BAD	:	Banque Africaine de Développement
CAL	:	Communautés Locales et Autochtones
CCN-PFNL	:	Comité Consultatif National sur les PFNL
CEEAC	:	Communauté Économique des États d'Afrique Centrale
CIFOR	:	Centre de Recherche Forestière Internationale
CNP	:	Coordonnateur National du Projet
COMIFAC	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CTP	:	Conseiller Technique Principal
DAA	:	Droit à une Alimentation Adéquate
FAO	:	Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FFBC	:	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
GIZ	:	Coopération Allemande
GTBAC	:	Groupe de Travail Biodiversité de l'Afrique Centrale
GVTC	:	Greater Virunga Transboundary Collaboration in Rwanda
ICRAF	:	World Agroforestry Center
MINEPDED	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (Cameroun)
MINFOF	:	Ministère de la Forêt et de la Faune (Cameroun)
OFAC	:	Observatoire des Forêts d'Afrique centrale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PFBC	:	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFN	:	Point Focal National
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PPECF	:	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
RCA	:	République Centrafricaine
RDC	:	République Démocratique du Congo
SE	:	Secrétariat Exécutif
SGT-PFNL	:	Sous-Groupe de Travail PFNL en Afrique Centrale du GTBAC de la COMIFAC
SIM	:	Systèmes d'Information sur les Marchés
UICN-PACO	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature-Programme Afrique centrale et occidentale

1. Introduction

Du 21 au 22 novembre 2016 s'est tenu à Kigali au Rwanda, en marge de la 16^{ème} réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), l'atelier sous régional sur l'Économie des Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique centrale du stream 4, « PFNL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SECTEUR PRIVE ». Cet atelier a été organisé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui de la FAO via le projet sous régional GCP/RAF/479/AFB « *Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale* », financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC).

L'objectif général de l'atelier était de préparer les décisions devant être soumises à la 9^{ème} session du Conseil des Ministres de la COMIFAC, afin de parvenir à un engagement politique de haut niveau pour le développement et la promotion de l'économie des PFNL de l'Afrique centrale. Ce développement se fera au profit de la diversification de l'économie des États, le développement de l'artisanat et des petites entreprises, la création d'emplois, l'amélioration des revenus et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans le cadre de l'économie verte.

De façon spécifique, il a été question de :

- Préparer les décisions favorables au développement de l'économie des PFNL sur le plan institutionnel, financier, juridique, la recherche et la formation, l'organisation de la production, de la commercialisation de l'exportation, de la promotion sur tous les marchés, la qualité des produits, le développement des entreprises, le cadre institutionnel de mise en œuvre du programme de développement de l'économie des PFNL, etc. ;
- Formuler des recommandations et définir les prochaines étapes ainsi que la feuille de route pour l'élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC.

Cet atelier a regroupé :

- Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC ;
- Le Secrétariat général de la CEEAC ;
- Les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC,
- Les institutions sous régionales et programmes impliqués dans l'économie verte ;
- Les autorités traditionnelles ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (FAO, BAD, UICN, PFBC, GIZ, CIFOR, ICRAF, Bioversity International, PPECF, GVTC, etc.) Intervenant dans les ressources naturelles en Afrique centrale ;
- Les représentants des organisations de la société civile ;
- Les membres du Comité de Pilotage du projet FAO-PFNL de la COMIFAC ;
- Les Points Focaux PFNL, APA et OFAC des pays de la COMIFAC ;
- Les représentants des producteurs et des commerçants des PFNL ;
- Les médias et les personnes ressources.

La liste complète des participants se trouve à l'annexe 3.

L'atelier a été modéré par M. Laurent GASHUGI, de la République du Rwanda. Les travaux de l'atelier se sont déroulés en six phases :

- Ouverture de l'atelier ;
- Mise en place du bureau de l'atelier ;
- Présentations en plénière ;
- Travaux en groupes et leur restitution en plénière :
- Exposé et échanges pour l'élaboration des indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC ;
- Clôture de l'atelier.

2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été ponctuée par trois allocutions : celles du Délégué du Représentant de la FAO au Rwanda, M. Alexis RUZIGANA ; du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Raymond MBITIKON ; et du Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, M. Amini MUTAGANDA, Directeur Général Adjoint de l'office rwandais des Ressources Naturelles en charge des Forêts et de la Conservation de la Nature.

Allocution de la FAO, par M Alexis RUZIGANA, Assistant au Représentant Chargé de l'Administration qui a représenté la FAO

Dans son allocution (voir annexe 4), M. Alexis RUZIGANA a d'abord remercié d'une part le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda pour sa disponibilité à procéder à l'ouverture de cet atelier sous régional et d'autre part le Gouvernement du Rwanda pour sa collaboration permanente et les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles au Rwanda.

Il a ensuite mentionné que la FAO a mis en œuvre quatre projets sous régionaux de promotion des PFNL sous la supervision de la COMIFAC, qui ont permis d'internaliser les Directives sous régionales PFNL de la COMIFAC dans les législations nationales, et d'élaborer dans les différents pays, des Stratégies Nationales et Plan d'Actions pour le développement du secteur des PFNL. Le renforcement des capacités entrepreneuriales des communautés a été effectué pour mieux valoriser les PFNL dans l'optique d'augmenter les revenus des populations, de promouvoir l'emploi et de réduire la pauvreté rurale.

Il a ensuite souligné que cet atelier offre une possibilité d'examiner les opportunités et les goulots d'étranglement du secteur des PFNL en Afrique centrale afin d'élaborer des projets de décision que les Ministres de la COMIFAC examineront lors de la 9^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres prévue du 28 au 30 novembre 2016.

Il a terminé son propos en remerciant la Banque Africaine de Développement et le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo pour avoir confié à la FAO la mise en œuvre du projet « Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale ».

Allocution de la COMIFAC, par M. Raymond MBITIKON Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Dans son allocution (voir annexe 5), le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a commencé par remercier le Gouvernement Rwandais pour avoir accepté que la 16^{ème} session du PFBC se tienne à Kigali d'une part, mais également pour l'accueil chaleureux réservé à tous les participants à l'atelier ainsi qu'aux autres événements relatifs à cette session du PFBC.

Il a ensuite souligné que les PFNL ont une valeur considérable pour les populations des pays de l'espace COMIFAC, car ils leur procurent de l'emploi, des revenus, des médicaments, de la nourriture, et des matériaux de construction et que pour cette raison, le Plan de Convergence de la COMIFAC leur accorde une place très importante. Ces produits devraient, dans chaque pays membre de la COMIFAC, être mieux intégrés dans les politiques et stratégies visant le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le financement et le développement des petites entreprises forestières, l'appui à la recherche et à l'innovation et l'amélioration des filières PFNL.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a exhorté tous les participants à ne ménager aucun effort pour formuler des points importants qui permettront à la 9^{ème} session ordinaire des Ministres de la COMIFAC de prendre des décisions qui vont améliorer la gestion du secteur des PFNL en Afrique Centrale.

Il a terminé son propos en remerciant la Banque Africaine de Développement et le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo pour le financement du projet « Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale » ; ainsi que la FAO, qui est l'agence d'exécution du projet.

Discours d'ouverture du Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, M. Amini MUTAGANDA, Directeur Général Adjoint de l'office rwandais des Ressources Naturelles en charge des Forêts et de la Conservation de la Nature

Dans son discours d'ouverture (voir annexe 6), le Représentant du Ministre a souhaité la bienvenue aux participants de la 16^{ème} réunion des parties du PFBC. Il a mentionné qu'environ 20% de la couverture forestière mondiale ont été défrichés et 20% ont été dégradés, ce qui a entraîné une réduction de la biomasse, de la biodiversité et des services des écosystèmes des forêts, principalement en raison des activités menées par les hommes.

Le Représentant du Ministre a souligné que le Rwanda a développé en 2014, une stratégie pour le développement du secteur des PFNL qui a été approuvée en 2016 et qui était bâtie sur six objectifs et cette stratégie permettra de stimuler l'investissement dans le secteur et d'accroître ainsi sa contribution à l'économie du pays.

Le Représentant du Ministre a poursuivi son propos en reconnaissant que la poursuite de la gestion durable des ressources naturelles nécessite une coordination institutionnelle efficace fournissant une plate-forme pour les différents acteurs et partenaires à se tenir ensemble pour la cause cruciale de gestion des forêts. Il a terminé son allocution en rendant hommage et en remerciant vivement les différents partenaires qui appuient techniquement et financièrement les programmes de développement durable du Bassin du Congo.

La cérémonie d'ouverture s'est clôturée par une photo de famille et une visite des stands de quelques échantillons de PFNL phares, provenant des différents pays de la sous-région.

3. Mise en place du bureau de l'atelier

Le bureau des travaux de l'atelier était assuré par :

Président : M Jean NDUWAMUNGU, professeur à l'Université du Rwanda

Rapporteurs :

- Mme Natacha NSSI BENGONE épouse ONA ABIAGA, point focal PFNL Gabon ;
- Mme Djerang SAGLAR, membre du Comité de Pilotage du projet FAO-PFNL pour le Tchad.

Le bureau était assisté par M. Armand ASSENG ZÉ, Spécialiste Ressources Naturelles-PFNL au projet FAO-PFNL. Le Président du bureau de l'atelier a procédé à la lecture du programme de l'atelier qui a été entièrement adopté (voir annexe 2).

4. Présentations en plénière

Après la mise en place du bureau, s'en sont suivies les communications en plénière qui ont porté sur :

i) les objectifs et les résultats attendus de l'atelier, par M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert en Biodiversité ;

ii) les enjeux et les acquis des PFNL de 1992 à nos jours, par M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert en Biodiversité ;

iii) le diagnostic et les freins au développement des PFNL, par M Ousseynou NDOYE Conseiller Technique Principal/Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/479/AFB « *Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale* ».

4.1. Les objectifs et résultats attendus de l'atelier, par M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert en Biodiversité au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

M. NCHOUTPOUEN a rappelé aux participants que les objectifs et les résultats attendus tel que relevé plus haut dans l'introduction. Il s'agit de déboucher sur des projets de décisions qui seront soumis à la 9^{ème} session ordinaire des Ministres de la COMIFAC, du 28 au 30 Novembre 2016. Ces projets de décisions doivent aboutir à un engagement politique pour le développement et la promotion de l'économie des PFNL de l'Afrique centrale au profit de la diversification de l'économie des États, le développement de l'artisanat et des petites entreprises, la création d'emplois, l'amélioration des revenus et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans le cadre de l'économie verte.

4.2. Les enjeux et les acquis des PFNL de 1992 à nos jours, par M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert en Biodiversité au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Il ressort de l'exposé de M. NCHOUTPOUEN que les forêts d'Afrique centrale renferment une biodiversité exceptionnelle dont font partis les PFNL d'origine végétale et animale. Mais de manière paradoxale, les pays d'Afrique centrale sont les plus pauvres du monde et ce, malgré le fort potentiel socio-économique qu'offrent les PFNL. Des études révèlent que plusieurs PFNL ont une valeur nutritionnelle très importante. Par exemple le Moringa (*Moringa oleifera*) a 2 fois plus de protéines que le yaourt ; 3 fois plus de potassium que la banane ; 4 fois plus de calcium que le lait ; 7 fois plus de vitamine C que les oranges ; 4 fois plus de vitamine A que les carottes. En outre, le Miel, *Gnetum* spp., *Irvingia* spp., *Dacryodes edulis* (safou) et *Prunus africana* ont procuré au Cameroun, un chiffre d'affaires estimé à 45 millions USD en 2009 (Ingram, 2009). Ces chiffres soulèvent les interrogations suivantes : i) comment les États d'Afrique centrale avec autant de richesses peuvent-ils être aussi pauvres ? ii) est-ce parce que leurs ressources ne sont pas suffisamment valorisées ? iii) est-ce parce que les nombreux goulots d'étranglement empêchent la valorisation de ces produits ? Ces questions, selon M. NCHOUTPOUEN méritent de trouver leurs réponses au cours du présent atelier.

Par la suite, il a énuméré les différents acquis suivants dont ont bénéficié les États d'Afrique centrale à travers la COMIFAC, à savoir :

- La prise en compte des thématiques PFNL dans l'Axe prioritaire d'intervention 2 « Gestion et valorisation durable des ressources forestières » du Plan de Convergence 2015-2025 ;

- Les Directives sous régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale ;
- Les Stratégie sous régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés locales et autochtones (CAL) des pays de l'espace COMIFAC ;
- Les Directives sous régionales pour l'implication des CAL et organisations de la société civile (OSC) dans la gestion durable des forêts en Afrique centrale ;
- L'Accord sous régional sur le contrôle forestier en Afrique centrale ;
- Les Stratégies des pays de l'espace COMIFAC relative à l'accès aux ressources biologiques/génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) ;
- La Boîte à outils sur l'intégration du droit à une alimentation adéquate (DAA) dans le secteur des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale ;
- Le Plan d'action sous régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage ;
- La création et le fonctionnement du Sous-Groupe de travail PFNL du GTBAC de la COMIFAC avec des Comités Consultatifs Nationaux (CCN-PFNL) dans les pays ;
- L'appui à une meilleure connaissance scientifique sur les ressources PFNL, les marchés potentiels, le rôle socioéconomique, socioculturel, nutritionnel, alimentaire et le potentiel de développement des PFNL ;
- La prise en compte des PFNL dans le processus du Système de l'Économie Verte en Afrique centrale adopté le 25 mai 2015 ;
- Les projets PFNL, supervisés par la COMIFAC, notamment :
 - Juillet 2005 - septembre 2008, « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable et l'utilisation des produits forestiers non ligneux », financé par le Gouvernement Allemand et impliquant: Cameroun, Guinée Équatoriale, RCA, Congo, et la RDC ;
 - Janvier 2007 - juin 2011, « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale », financé par la Commission Européenne et mis en œuvre au Cameroun et en RDC ;
 - Octobre 2009 - avril 2013, « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » financé par le Gouvernement Allemand couvrant le Congo, le Gabon et la RCA ;
 - Février 2014 - 31 décembre 2016, « Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale » financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) impliquant: Burundi, Guinée Équatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad.

M. NCHOUTPOUEN a terminé son exposé en présentant les perspectives relatives au programme COMIFAC-CEEAC sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale. C'est un programme dont les objectifs essentiels sont de : i) renforcer les capacités de toutes les parties prenantes pour une contribution optimale des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et services forestiers à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; ii) valoriser les produits forestiers autres que le bois d'œuvre et les services fournis par les écosystèmes forestiers pour contribuer à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations.

4.3. Le diagnostic et les freins au développement des PFNL, par M. Ousseynou NDOYE Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/479/AFB « Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale »

M. Ousseynou NDOYE dans son exposé a utilisé une méthodologie qui consistait dans un premier temps à montrer l'importance des PFNL en Afrique centrale et à présenter les institutions impliquées dans le secteur de ces produits en Afrique centrale. Dans la seconde étape de cette méthodologie, il est entré dans le vif du sujet en ressortant les différents freins au développement du secteur PFNL en Afrique centrale. Parmi ceux-ci, on note entre autres :

- L'intégration jugée encore trop insuffisante des PFNL dans le processus de réformes des politiques forestières, les programmes et stratégies de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- La non mise en œuvre des stratégies nationales et des plans d'actions pour le développement du secteur PFNL par les pays de la COMIFAC ;
- Les nombreuses tracasseries routières qui créent des rentes financières pour les forces de contrôle et réduisent les revenus des producteurs et des commerçants de PFNL;
- Le caractère informel du secteur PFNL qui freine son expansion ;
- Les difficultés d'obtention des documents légaux pour commercialiser les PFNL;
- Les chevauchements entre les attributions des différentes institutions étatiques impliquées dans les filières des PFNL;
- Le manque de coordination entre le secteur forestier et le secteur agricole;
- L'étroitesse des marchés de PFNL;
- Le manque de statistiques sur les flux commerciaux liés à l'exploitation des PFNL;
- L'absence de Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM) englobant à la fois l'offre (les bassins de production) et la demande (les principales zones de distribution) des PFNL;
- Le manque de formation sur les stratégies appropriées de marketing;
- Les difficultés pour les PME/PMI d'accéder au financement à cause de la méconnaissance du secteur par les banques et les établissements de microfinance;
- Le manque de financement pour la recherche et l'innovation sur les PFNL;
- Etc.

Dans la troisième et dernière étape de cette méthodologie, M. Ousseynou NDOYE a présenté des opportunités offertes par le présent atelier. Il s'agit de : i) l'élaboration de projets de décisions que les Ministres de la COMIFAC examineront lors de la 9^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres du 28 au 30 novembre 2016 ; ii) l'adoption et l'opérationnalisation des projets de décision permettront de développer le secteur des PFNL et diversifier les économies des pays d'Afrique centrale ; iii) la sensibilisation des décideurs sur l'importance des PFNL et leur prise en compte dans les programmes politiques.

Au terme de ces trois exposés, les participants ont échangés sur les quelques points suivants :

- **La prise en compte des chefferies traditionnelles dans les stratégies et programmes liés aux PFNL.** Les chefferies ont des connaissances sur l'utilisation et l'importance de nombreux PFNL. Ces produits rentrent dans leur vie quotidienne (alimentation, pharmacopée, économie, aspects mystiques, etc.) ;
- **L'insécurité alimentaire et nutritionnelle :** Une étude comparée de la sous-alimentation de 1990 à 1992 et de 2014 à 2016, révèle que parmi les quatre régions de l'Afrique sub-saharienne l'Afrique Centrale est celle dont la population de sous alimentés a augmenté de 13 à 27% malgré les grandes potentialités en matière de PFNL dont elle regorge, alors qu'en Afrique de l'Ouest (qui présente moins de potentialité), la sous-alimentation a reculé de 25 à 15%. C'est un autre paradoxe dont les pays de l'espace COMIFAC devraient prendre en compte dans l'élaboration des politiques et stratégies visant le développement des PFNL et le renforcement de la sécurité en Afrique Centrale ;
- **La dynamique sociale autour des PFNL :** Les différents travaux et études entrepris sur les PFNL ont engendré une dynamique sociale dans les ménages ruraux et plus particulièrement une forte mobilisation des femmes, des groupes de femmes et des associations. Cette dynamique sociale doit être promue dans les politiques et les stratégies pour le développement du secteur PFNL ;
- **Les normes de qualité sur les PFNL.** En effet, la qualité a toujours été au centre de la concurrence dont font face les PFNL des pays de l'espace COMIFAC par rapport aux produits provenant des autres pays ;
- **Les points pertinents devant être inclus dans les projets de décisions à soumettre aux Ministres.** Il serait souhaitable de se concentrer sur des aspects qui peuvent booster le développement des filières des PFNL. Ces produits doivent être sortis des états des lieux habituels pour se concentrer aux actions favorables au développement des entreprises, aussi bien dans les zones rurales que les zones urbaines. Par ailleurs, outre les forestiers, le secteur doit être ouvert à d'autres spécialistes tels que le commerce, les finances, le développement des marchés et des entreprises etc.

5. Mise en place de groupes thématiques et Restitution des travaux en plénière

Six groupes ont été mis en place pour élaborer les projets de décision à soumettre pour adoption à la 9^{ème} session ordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC. Il s'agit des groupes suivants :

Groupe 1 : Cadres politiques, juridiques et institutionnels régissant le secteur des PFNL en Afrique centrale et cohérence avec le Protocole de Nagoya sur le partage des avantages (APA) (**GIZ-ProPSFE/FAO/MINFOF/MINEPDED**) ;

Groupe 2 : Stratégie de financement et d'investissement dans le secteur des PFNL en Afrique centrale (**PFBC**) ;

Groupe 3 : Entreprises et développement des marchés de PFNL (**CEEAC/FAO**) ;

Groupe 4 : PFNL, lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale (**FAO/Bioversity International**) ;

Groupe 5 : Production-Transformation-Commercialisation-Exportation-Consommation des PFNL en Afrique centrale (**CIFOR/MINFOF**) ;

Groupe 6 : Recherche-Innovation-Système d'information (**ICRAF/IUCN**).

À l'issue de la restitution en plénière des travaux en groupes, il a été suggéré de mettre en place un groupe restreint de réflexion pour améliorer les projets de décision. Ce groupe a été composé du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, du Représentant de la CEEAC, la coordination régionale du projet FAO-PFNL, des présidents et rapporteurs de chacun des six thématiques ainsi que toute personne ressource. Il a été retenu que les différents groupes actualisent les résultats de leurs travaux en tenant compte des commentaires formulés par les participants notamment l'opérationnalité de ces décisions au niveau des pays.

Les membres du groupe restreint de réflexion ont révisé les projets de décision actualisés sur le fond et sur la forme. Ils ont proposé une version finale des projets de décision qui ont été validés par la réunion des experts de la COMIFAC qui s'est tenue du 27 au 28 novembre 2016 à Kigali en prélude à la 9^{ème} session ordinaire du conseil des Ministres. Le communiqué final de la 9^{ème} session du Conseil des Ministres contient les décisions sur les PFNL qui ont été adoptées (voir annexe 8).

Pour la suite, il était question pour les participants de chercher à atteindre l'un des objectifs de l'atelier à savoir « formuler des recommandations et définir les prochaines étapes ainsi que la feuille de route pour l'élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC ».

6. Exposé et échanges pour l'élaboration des indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC

Suite à l'exposé présenté par M. Ousseynou NDOYE sur le sujet, les participants ont échangé sur les points suivants :

- L'établissement du lien entre les indicateurs, le potentiel/capital PFNL et sa contribution des PFNL dans les économies nationales des pays d'Afrique centrale ;
- Le dispositif de collecte des données au niveau national (identification des fournisseurs des données qui disposent des informations fiables) ;
- Le ciblage des services en charge des PFNL qui pourront faire remonter l'information au niveau central des administrations en charge des PFNL ainsi que la liste des PFNL retenus ;
- La révision et l'enrichissement des propositions d'indicateurs par les CCN-PFNL, puis par le SGT-PFNL pour consolidation ;
- La présentation des indicateurs OFAC (source d'exploitation, catégorie des PFNL dans les pays, les quotas, l'exportation, les prix, l'économie nationale) ;
- La prise en compte des revenus financiers et non monétaires par les indicateurs.

En définitive, les participants ont retenu les activités suivantes pour la feuille de route pour l'élaboration des indicateurs PFNL de l'OFAC :

- Informer et sensibiliser les acteurs qui joueront un rôle important sur l'élaboration des indicateurs PFNL ;
- Élaborer un draft des indicateurs sous la coordination de la FAO et les partenaires puis l'envoyer dans les pays (CCN-PFNL) pour amendement ;
- Élaborer, mettre en place ou renforcer le dispositif de collecte et d'analyse des données des PFNL au niveau national ;
- Valider le draft des indicateurs au niveau régional via le SGT-PFNL du GTBAC de la COMIFAC ainsi que le système de collecte.

La COMIFAC, l'OFAC, la FAO, la GIZ et l'UICN sont chargés d'engager une réflexion sur le financement des activités de la feuille de route et de la mettre en œuvre.

7. Recommandations de l'atelier

Au terme des travaux de l'atelier, les participants recommandent :

Aux pays

- Assurer la prise en compte des PFNL dans les programmes et politiques forestières nationaux, les plans de travail annuel et les budgets y afférents ;
- Mettre en place un dispositif de collecte des données statistiques des PFNL ;
- Développer et mettre en œuvre les stratégies de communication en vue de la promotion des PFNL.

A la COMIFAC

- Prendre des dispositions pour l'examen et l'appréciation des projets de décisions par le Conseil des Ministres.

A la CEEAC

- Proposer l'inscription de points sur les PFNL dans l'ordre du jour du prochain Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement d'Afrique centrale.

Aux partenaires de développement et institutions de recherche

- Poursuivre le développement et la mise en œuvre des programmes et projets pour la valorisation et la gestion durable des PFNL en vue du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'Afrique centrale ;
- Assurer la mise en application des recommandations formulées et des étapes de la feuille de route pour l'élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC.

8. Cérémonie de clôture

La cérémonie officielle de clôture, honorée par la présence du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et du Délégué du Représentant de la FAO au Rwanda, a été présidée, en date du 22 Novembre 2016, par le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, M. Amini MUTAGANDA, Directeur Général Adjoint de l'office rwandais des Ressources Naturelles en charge des Forêts et de la Conservation de la Nature. Elle comportait les points suivants :

- Lecture du communiqué final ;
- Discours de clôture du Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda.

Dans son mot de clôture, le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda a apprécié les recommandations de l'atelier et a vivement remercié tous les participants et experts qui ont travaillé avec ardeur pour arriver à des propositions concrètes de projets de décisions qui seront soumis pour adoption à 9^{ème} session ordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC qui se déroulera à Kigali du 28 au 30 novembre 2016. M. MUTAGANDA a particulièrement félicité l'équipe du bureau et le modérateur de l'atelier pour avoir bien rempli leur rôle de facilitateurs pendant les deux journées.

Enfin, M. MUTAGANDA a remercié tous les partenaires de coopération technique et financière pour leur appréciable contribution au développement durable des ressources forestières et des produits forestiers non ligneux dans les pays du bassin du Congo. Il a ensuite déclaré officiellement clos, l'Atelier sous régional sur l'Économie des Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique centrale, qui avait débuté le 21 novembre 2016.

9. Annexes

9.1. Annexe 1 : Note conceptuelle de l'atelier

9.1.1. Contexte

Les écosystèmes terrestres (forêts, savanes et sahel) d'Afrique centrale sont riches en ressources biologiques et génériques qui constituent un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de cette sous-région. Parmi ces ressources figurent les produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale tels que les feuilles, les graines, les noix, le miel, les fruits, les champignons, les racines, les tiges, les écorces, les lianes, les sèves ainsi que les PFNL d'origine animale comme les chenilles, les escargots, les larves, les insectes, les reptiles, les amphibiens, les animaux à plume et le gibier.

Les PFNL contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations des pays d'Afrique centrale. Ils sont une source de revenus, de création d'emplois et de valorisation des savoir-faire traditionnels pour les populations rurales et plusieurs personnes des zones péri-urbaines et urbaines dans tous les États d'Afrique centrale. Par exemple : en Afrique centrale, quatre PFNL (le miel, *Gnetum spp.* (okok au Cameroun, koko en RCA, fumbwa au Congo et en RDC, nkumou au Gabon), *Irvingia spp.* (mangue sauvage, andok), *Dacryodes edulis* (safou) et *Prunus africana*) ont procuré un chiffre d'affaires estimé à 45 millions de dollars américains en 2009 (Ingram, 2009). En RDC, les vendeurs de charbon et de vin de palme peuvent gagner respectivement 130 000 et 100 000 FCFA par mois.

En raison de cette importance à la fois historique, socio culturelle et économique, les PFNL ont fait l'objet de plusieurs travaux scientifiques conduits par les structures nationales (Universités, Centres et Instituts de recherche), les ONG locales et internationales, les organisations du système des Nations Unies (ex. FAO), les programmes et projet sous régionaux et les organisations internationales. Parmi ces dernières, figurent, entre autres, le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR), le Centre International de Recherche en Agroforesterie (ICRAF), et Bioversity International. Ces travaux ont permis, entre autres, une meilleure connaissance de la ressource, de ses marchés, de son rôle socioéconomique, socioculturel, nutritionnel, alimentaire et son potentiel de développement. De même, les obstacles et les freins au développement du secteur ont été bien documentés.

Parmi les obstacles figurent l'absence des statistiques sur le flux des activités commerciales liées à l'exploitation des PFNL, le nombre de personnes impliquées ainsi que le nombre d'emplois directs et indirects créés. Il faut aussi noter que les PFNL sont caractérisés par l'inorganisation du secteur, la difficulté d'accès au financement des acteurs de ce secteur, l'insuffisance de l'investissement des États, le cadre légal inexistant ou inapproprié ; la contradiction entre droit d'usage coutumier et le droit moderne, le problème d'accès et de gestion durable de la ressource fournissant des PFNL, la surexploitation et les techniques de récolte inappropriées, le vide fiscal, les difficultés de contrôle et de suivi de la fiscalité, les difficultés d'accès au financement pour les PME et les difficultés dans l'obtention des documents légaux (titre ou permis d'exploitation) pour le commerce des PFNL.

Autres acquis

Outre les acquis scientifiques, l'intérêt des PFNL a permis aux instances sous régionales de mener plusieurs initiatives ayant permis d'obtenir des résultats sur les plans : institutionnel, organisationnel, légal et politique.

Sur le plan institutionnel et organisationnel, les initiatives menées par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec l'appui de certains Partenaires Techniques et Financiers (ex. FAO, GIZ, etc.), ont permis la création d'un Sous-Groupe de Travail PFNL (SGT-PFNL), segment du Groupe de Travail Biodiversité de l'Afrique Centrale (GTBAC) et des Comités Consultatifs Nationaux sur les PFNL (CCN-PFNL).

Sur le plan légal, la COMIFAC a élaboré les Directives sous régionales PFNL intégrées dans des documents nationaux d'analyse du cadre légal, politique et juridique régissant le secteur des PFNL. Ce travail a permis : i) la suggestion des articles PFNL à amender, ii) l'élaboration des stratégies nationales et plans d'actions pour le développement des PFNL dans chacun des pays et iii) la prise en compte de façon significative des PFNL dans les processus de réformes forestières.

Sur le plan politique, les PFNL sont pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre du processus du Système de l'Économie Verte en Afrique centrale adopté le 25 mai 2015 à N'Djamena par les Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Cet engagement est illustré par la Décision N°35 CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant adoption des programmes sectoriels de développement de l'économie verte en Afrique centrale dont le programme sur le développement l'économie des PFNL. En outre, les PFNL, en tant que matière première de l'artisanat et des PME, sont pris en compte dans la Déclaration du 2 février 2012 des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'artisanat en Afrique centrale. Cette déclaration est soutenue par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC à travers la Décision N°24/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant approbation de la Déclaration des Ministres de la CEEAC en matière d'artisanat en Afrique centrale.

De même, les PFNL, en tant que support et véhicule des savoir-faire traditionnels utilisés par les populations autochtones et locales, ont été pris en compte dans la Déclaration des Ministres de la CEEAC de 7 mars 2014 sur le développement et la promotion de l'économie des savoir-faire traditionnels en Afrique centrale. Cette déclaration est soutenue par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC à travers la Décision N°23 /CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant approbation de la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement et de la promotion de l'économie des savoir-faire traditionnel en Afrique centrale.

Les chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau, réunis à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, avec la participation pleine et entière de la société civile, se sont engagés à travers la Déclaration de la conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio + 20), à améliorer les moyens de subsistance des populations et des communautés en instaurant les conditions dont elles ont besoin pour gérer durablement les forêts y compris par le renforcement des modalités de coopération dans les domaines de la finance, du commerce, du transfert de technologies respectueuses de l'environnement, du renforcement des capacités et de la gouvernance ainsi qu'en garantissant les droits fonciers, notamment en termes de prise de décisions et de partage des avantages, conformément à la législation et aux priorités nationales.

Enjeux et justification de l'atelier sous régional

Au moment où le prix du baril de pétrole continue sa chute et au regard des résultats obtenus par les travaux sur les PFNL durant la période post RIO, il ressort actuellement que le développement de ces ressources présente des enjeux politiques, économiques, écologiques et culturels pour les pays membres de la COMIFAC.

Pour prendre en compte ces enjeux et les acquis scientifiques ainsi que les freins au développement de l'économie de ces ressources, la COMIFAC, institution spécialisée de la CEEAC en matière des forêts a décidé en collaboration avec le Secrétariat Général de la CEEAC, le PFBC et avec l'appui technique et financier de la FAO, la BAD et d'autres partenaires au développement (CIFOR, ICRAF, GIZ, UICN, WCS, WWF, Bioersivity International, etc.) d'organiser un atelier sous régional **sur l'Économie des Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique centrale** lors de la 16^{ème} session du PFBC.

9.1.2. Objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier sous régional est de préparer les décisions qui seront soumises à la prochaine session des Ministres de la COMIFAC afin de parvenir à un engagement politique de haut niveau pour le développement et la promotion de l'économie des PFNL de l'Afrique centrale au profit de la diversification de l'économie des États, le développement de l'artisanat et des petites entreprises, la création d'emplois, l'amélioration des revenus et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans le cadre de l'économie verte.

De façon spécifique, il sera question de :

- Préparer les décisions favorables au développement de l'économie des PFNL sur le plan institutionnel, financier, légal et réglementaire, la recherche et la formation, l'organisation de la production, de la commercialisation de l'exportation, de la promotion sur tous les marchés, la qualité des produits, le développement des entreprises, le cadre institutionnel de mise en œuvre du programme de développement de l'économie des PFNL , etc. ;
- Formuler des recommandations et définir les prochaines étapes ainsi que la feuille de route pour l'élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC ;
- Élaborer la feuille de route pour le développement et la promotion de l'économie des PFNL.

9.1.3. Résultats attendus

- Les décisions favorables au développement et à la promotion de l'économie des PFNL de l'Afrique centrale sont adoptées ;
- Un cadre institutionnel de mise en œuvre du programme de développement de l'économie des produits forestiers non ligneux est adopté ;
- Des recommandations sont formulées et les prochaines étapes ainsi que la feuille de route pour l'élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC sont définies ;
- Une feuille de route pour le développement et la promotion de l'économie des PFNL est adoptée ;
- Les connaissances sur les PFNL et notamment leur importance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations sont vulgarisées.

9.1.4. Déroulement de l'atelier

D'une durée de deux jours, l'atelier sous régional se tiendra à Kigali, au Rwanda, en marge de la 16^{ème} session du PFBC. Les experts seront répartis dans six groupes de travail précédés par des présentations et discussions en plénière.

Groupe 1 : Cadres politiques, juridiques et institutionnels régissant le secteur des PFNL en Afrique centrale et cohérence avec le Protocole de Nagoya sur le partage des avantages (APA) (**GIZ-ProPFE/FAO/MINFOF/MINEPDED**) ;

Groupe 2 : Stratégie de financement et d'investissement dans le secteur des PFNL en Afrique centrale (**PFBC**) ;

Groupe 3 : Entreprises et développement des marchés de PFNL (**CEEAC/FAO**) ;

Groupe 4 : PFNL, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale (**FAO/Bioversity International**) ;

Groupe 5 : Production-Transformation-Commercialisation-Exportation-Consommation des PFNL en Afrique centrale **(CIFOR/MINFOF)** ;

Groupe 6 : Recherche-Innovation-Système d'information **(ICRAF/IUCN)**.

Les groupes thématiques vont travailler principalement sur les projets de décision à soumettre aux Ministres pour adoption. Les chefs de file thématiques prépareront chacun un papier qui servira de base de discussions dans le groupe et qui devra faire ressortir les opportunités et les différents goulots d'étranglement que le projet de décision doit lever. Dans chaque groupe, les tâches seront les suivantes : i) élaborer l'exposé des motifs du projet de décision (c'est-à-dire les différents goulots d'étranglement que la décision doit lever) et ii) élaborer le projet de décision (le titre et les articles). Les échanges sur l'élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC se feront en plénière dans l'après-midi de la seconde journée.

9.1.5. Participants

Participeront à cet atelier :

- Le Secrétariat général de la CEEAC et le Secrétariat exécutif de la COMIFAC ;
- Les représentants du corps diplomatique ;
- Les institutions sous régionales et programmes impliquées dans l'économie verte : REACEV, ROSCEVAC, CEFDHAC, etc.
- Les Partenaires Techniques et Financiers (FAO, BAD, UE, Banque Mondiale, CEA, WWF, UICN, WCS, USAID, FIDA, PFBC, GIZ, CIFOR, ICRAF, Bioversity International, etc.) Intervenant dans les ressources naturelles en Afrique centrale ;
- Les représentants des concessions forestières, des forêts communales et des forêts communautaires ;
- Les représentants des organisations de la société civile ;
- Le Réseau des Parlementaires ;
- Les Points Focaux PFNL et Points Focaux OFAC des pays de la COMIFAC ;
- Les représentants des producteurs et des commerçants des PFNL ;
- Les médias et les personnes ressources ;
- Les forces de maintien de l'ordre.

9.2. Annexe 2 : Agenda de l'atelier

21 NOVEMBRE :

08h30-09h00

- Accueil et enregistrement des participants;
- Installation des participants.

09h00-09h30 : Session 1: Cérémonie d'ouverture

- Mot de la FAO ;
- Mot du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- Discours d'ouverture du Ministre de l'environnement du Rwanda.

09h30-10h00 : Photo de famille et pause-café

10h00-10h30 : Session 2 : Session introductive

- Mise en place du bureau de la réunion ;
- Présentation et adoption de l'ordre du jour ;
- Objectifs et résultats attendus, *COMIFAC*.

10h30-12h00 : Session 3 : Début des travaux

- Rappels sur les enjeux et les acquis des PFNL de 1992 à nos jours, *COMIFAC*
- Rappels sur le diagnostic et les freins au développement des PFNL, *FAO*
- Résultat de l'étude de pré faisabilité du programme de l'économie des produits forestiers non ligneux (*CEEAC/UD-FEVAC*);

12h00-13h00 : Mise en place et démarrage des travaux des six groupes thématiques

Groupe 1 : Cadres politiques, juridiques et institutionnels régissant le secteur des PFNL en Afrique centrale et cohérence avec le Protocole de Nagoya sur le partage des avantages (APA) (**GIZ-ProPFE/FAO/MINFOF/MINEPDED**) ;

Groupe 2 : Stratégie de financement et d'investissement dans le secteur des PFNL en Afrique centrale (**PFBC**) ;

Groupe 3 : Entreprises et développement des marchés de PFNL (**CEEAC/FAO**) ;

Groupe 4 : PFNL, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale (**FAO/Bioversity International**) ;

Groupe 5 : Production-Transformation-Commercialisation-Exportation-Consommation des PFNL en Afrique centrale (**CIFOR/MINFOF**) ;

Groupe 6 : Recherche-Innovation-Système d'information (**ICRAF/IUCN**).

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00-15h30 : Suite des travaux en groupes

15h30-16h00 : Pause-café

16h00-17h30 : Poursuite des travaux en groupes

18h00 : Suspension des travaux de la première journée

22 NOVEMBRE:

08h30 : Reprise des travaux

08h30-10h30 : Restitution en plénière des projets de décisions

10h30-10h45 : Pause-café

10h45-13h00 : Intégration des commentaires des participants et validation des projets de décisions à soumettre aux Ministres

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00-16h00 : Élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC

16h00-16h45 : Pause-café**16h45-18h00 :**

- Adoption et lecture du communiqué final de l'atelier
- Clôture par le Ministre de l'Environnement du Rwanda.

19h00-21h00 : Cérémonie de lancement de trois ouvrages : a) Vivre et se nourrir de la forêt en Afrique centrale ; b) La gestion inclusive des forêts d'Afrique centrale : passer de la participation au partage des pouvoirs ; c) Un numéro spécial du journal International Forestry Review sur la valeur économique des forêts Camerounaises.

9.3. Annexe 3 : Liste des participants

N°	Nom (s) et prénom (s)	Fonction/Titre	E-mail
1	Olivier Frith	Directeur INBAR	objrith@inbar.int
2	Jacqueline LARDIT-VAN DE POL	Coordonnateur Projets ATIBT	jacqueline.vandepol@atibt.org
3	Louis BIBISSI	SEEAC	louisbibissi@yahoo.fr
4	Agustin BECA ELA	CN COMIFAC G.E	agustinbeca.ela@gmail.com
5	Raymond NDOMBA NGOYE	CN COMIFAC Gabon	ndombangoyeraymond@yahoo.fr
6	Gaston GALAMO	CUSO International	gaston.galamo@cusointernational.org
7	Honoré TABUNA	Expert CEEAC	tabunahonore@yahoo.fr
8	Philippe GUIZOL	CIFOR	philippe.guizol@cirad.fr
9	Ousseynou NDOYE	Coordonnateur Régional Projet PFNL, FAO Gabon	Ousseynou.Ndoye@fao.org
10	Raymond MBITIKON	Secrétaire Exécutif COMIFAC	mbitikonraymond@yahoo.fr
11	Martin TADOUM	Secrétaire Exécutif Adjoint COMIFAC	mtadoum@comifac.org
12	Chouaïbou NCHOUTPOUEN	COMIFAC/Expert Biodiversité	c.nchoutpouen@comifac.org
13	Sa Majesté Robinson TANYI	RECTRAD, Coordonnateur Cameroun	mfawtanyi@yahoo.com
14	Sa Majesté Bruno MVONDO	RECTRAD, Coordonnateur Afrique	mbmvondo@yahoo.fr
15	Armand ASSENG ZE	FAO, Expert PFNL	Armand.AssenZe@fao.org
16	Clarisse Aïcha Bissie Medzegue	Secrétaire Projet PFNL, FAO Gabon	Clarisse.BissieMedzegue@fao.org
17	Pierre NGUINDA	BAD-FFBC	p.nguinda@afdb.org
18	Dominique	UICN-PACO	dominique.endamana@iucn.org

	ENDAMANA		
19	David EDJANG NSUE N.	Directeur Général forêt/Guinée Équatoriale	davidnsuensang@yahoo.com
20	Alfonso MOYO NDONG	Point Focal Guinée Équatoriale	alfonsomikue@gmail.com
21	Elie HAKIZUMWAMI	UICN-PACO	elie.hakizumwami@iucn.org
22	Emmanuel NDERIYEMANA	Point Focal	emmanderey2012@gmail.com
23	Jonas ASIFIWE	East Eagle Fondation (représentant)	eefnordkivu@gmail.com
24	Brigitte UWIMBABAZI	RNRA	brigittembabazi029@gmail.com
25	Dismas BAKUNDUKIZE	RNRA	bakudismas@yahoo.com
26	Alphonsine NAMBARIMAWA	RNRA	astrida40@yahoo.fr
27	Anastase NYANDWI	FIMO(Forest Inventory and Mapping Officer)/RNRA	nyandwinastase@yahoo.fr
28	Drocella MUKAMIWAU	ACNR/REFADD	deocellam@yahoo.fr
29	Rose Pélagie MASSO	Responsable de la planification et de la coopération	rosymass1@yahoo.fr
30	Amougou ONDOUA	MINFOF/Cameroun	ondouaamougou@yahoo.fr
31	William LEMNYUY	Point Focal APA/Cameroun	lemnyuy@yahoo.com
32	Julius TIEGUHONG	TTRECE/Yaoundé	chupezi@yahoo.com
33	Marius EKUE	Chercheur international en Biodiversité	m.ekue@cgiar.org
34	Frédéric BAZIMAZIKI	Sil culture officer/RNRA/Rwanda	bafehinga@yahoo.fr ; frederic.bazimaziki@rnra.rw
35	Donald JOMHA DJOSSI	OFAC/COMIFAC	ddjossi@observatoire-comifac.net
36	Jacques OSSISSOU	CNC Congo	jackossissou@gmail.com
37	Caroline BILOGUI	RAFM/Cameroun	c.bilogui@africamodelforests.org
38	Elie Olivier NGA	PPECF/Exp.Tech Reg	elie.Ngoa@gfa-group.de
39	Barnabas Guy-vi G.F	CN/PFNL/Tchad	Barnabas.GuilouFacho@fao.org
40	Diomède MANIRAKIZA	CN PFNL/Burundi	Diomede.Manirakiza@fao.org
41	George KURU	IT Systems design	george.Kuru@ata-mario.com
42	Donald MIDOKO IPONGA	IRET-CENAREST	dmiponga@gmail.com
43	Zac TCHOUNDJEU	ICRAF Regional Office	z.tchoundjeu@cgiar.org
44	Etienne MASUMBUNCO	COMIFAC	-
45	Andréa ATHANAS	AWF	aathanas@awf.org
46	Pascoa Costa	PFNL-FAO/Sao Tomé et Príncipe	rocosta_19@hotmail.com

47	Roy YAMIDJIMTE	GAEL-Tchad	yamidjimte@gmail.com
48	Jean Claude SEBAHIRE	RNRA	Sebajec2002@yahoo.fr
49	Jean Claude NGUINGUIRI	Chargé des Forêt/FAO Gabon	JeanClaude.Nguinguri@fao.org
50	Aïssa MAMADOULTAIBOU	Chargée de la Nutrition/FAO Gabon	Aissa.Mamadoultaibou@fao.org
51	Jérémie MBAIRAMADJI	Forestry Officer, FAO	Jeremie.Mbairamadji@fao.org
52	Xia ZUZHANG	Forestry Officer, FAO	Zuzhang.Xia@fao.org
53	Johansen MARC KRISTOF DUMAS	Natural Resource Officer, FAO	Marc.DumasJohansen@fao.org
54	Marc VANDENHAUTE	Forestry Officer, FAO	Marc.Vandenhaut@fao.org
55	Hyacine Kacou AMONDJI	Communication consultant, FAO Gabon	Hyacine.KacouAmondji@fao.org
56	Adilson DA MATA	Point Focal PFNL/Sao Tomé et Príncipe	adilmata77@hotmail.com
57	Saglar DJERANG	Membre COPIL/PFNL Tchad	dsniolla@yahoo.fr
58	Natacha NSSI BENGONE	Point Focal PFNL Gabon	ermence2003@yahoo.fr
59	Yaya ALADJI	GICPRO3Locaux	sahel_karite@yahoo.fr

9.4. Annexe 4 : Allocution de la FAO, par M Alexis RUZIGANA, Assistant au Représentant Chargé de l'Administration qui a représenté la FAO

Monsieur Le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda,

Monsieur Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Monsieur Le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC),

Monsieur le Coordonnateur régional du projet renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir renouvelé de prendre la parole au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de son Directeur Général, Dr José GRAZIANO DA SILVA, à l'occasion de l'atelier sous régional sur l'économie des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique centrale.

Au nom de toute l'équipe du projet et de ses partenaires, je voudrais vous remercier pour votre disponibilité pour procéder à l'ouverture de cet atelier sous régional. Je voudrais également saisir cette opportunité pour exprimer la gratitude de la FAO à l'égard du Gouvernement du Rwanda pour sa collaboration permanente et les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles au Rwanda.

Les initiatives en matière de gestion durable des ressources naturelles des pays d'Afrique centrale se sont longtemps focalisées sur la ressource «bois d'œuvre». Or, ces écosystèmes regorgent de produits qui, quoique n'étant pas du bois d'œuvre contribuent, de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ces produits plus connus sous l'appellation de "Produits Forestiers Non Ligneux" ont un impact important sur la vie de plusieurs millions d'individus. Au Rwanda on peut citer des produits comme le bambou, le miel, les champignons, le maracuja, les plantes médicinales, le prunier du Japon qui procurent des revenus et des emplois et améliorent la santé des populations rurales.

Excellence Monsieur Le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles,

Mesdames et messieurs,

La FAO, reconnaissant l'importance des PFNL a mis en œuvre plusieurs projets sous régionaux sous la supervision de la COMIFAC :

- Le premier projet sous régional, financé par le Gouvernement Allemand et intitulé **Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable et l'utilisation des produits forestiers non ligneux**, a couvert la période allant de juillet 2005 à septembre 2008 et a impliqué le Cameroun, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, le Congo, et la République Démocratique du Congo ;
- Le second projet sous régional, financé par la Commission Européenne, et intitulé **Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale**, a couvert la période allant de janvier 2007 à juin 2011 et a inclus le Cameroun et la République Démocratique du Congo ;
- Le troisième projet sous régional, financé par le Gouvernement Allemand et intitulé **Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux** a couvert la période allant d'octobre 2009 à avril 2013 avec comme pays impliqués le Congo, le Gabon et la République Centrafricaine ;
- Le quatrième projet sous régional financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) et intitulé **Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale** a démarré en février 2014 et se terminera à la fin de cette année. Les pays impliqués sont le Burundi, la Guinée Équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé et Principe et le Tchad.

Ces projets ont permis d'internaliser les Directives sous régionales PFNL de la COMIFAC dans les législations nationales. En outre, des Stratégies Nationales et Plan d'Actions pour le développement du secteur des PFNL ont été élaborés dans les différents pays. Le renforcement des capacités entrepreneuriales des communautés a été effectué pour mieux valoriser les PFNL dans l'optique d'augmenter les revenus des populations, de promouvoir l'emploi et de réduire la pauvreté rurale. En outre, la COMIFAC a été appuyée dans la création de son Sous-Groupe de travail sur les PFNL avec des Comités Consultatifs Nationaux dans les différents pays. Les connaissances sur l'importance des PFNL ont été partagées.

Malgré tous ces efforts, le secteur des PFNL n'occupe pas encore la place qui doit être la sienne dans les politiques et stratégies des pays de la COMIFAC.

Monsieur le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles,

Mesdames et messieurs,

Au moment où les gouvernements des pays d'Afrique centrale sont engagés dans la diversification des économies nationales, le secteur des PFNL pourraient jouer un rôle très important au niveau national, régional et international.

Le présent atelier offre une possibilité d'examiner les opportunités et les goulots d'étranglement du secteur des PFNL en Afrique centrale afin d'élaborer des projets de décision que les Ministres de la COMIFAC examineront lors de la 9^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres du 28 au 30 novembre 2016.

Monsieur le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles,

Mesdames et Messieurs

Je voudrais encore une fois remercier la Banque Africaine de Développement et le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo pour la confiance à la FAO pour la mise en œuvre du projet renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale.

Vive la coopération internationale

Vive la Banque Africaine de Développement et le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo

Vive la coopération sous régionale

Je vous remercie pour votre aimable attention

9.5. Annexe 5 : Allocution de la COMIFAC, par M Raymond MBITIKON Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Monsieur le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles de la République du Rwanda,

Monsieur le Représentant de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC)

Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC),

Monsieur le Représentant Résident de la FAO au Rwanda,

Monsieur le Coordonnateur régional du projet « Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale »,

Mesdames et Messieurs les Points Focaux PFNL des pays membres de la COMIFAC,

Messieurs les Coordonnateurs Nationaux du projet « Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale »,

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

C'est un grand plaisir pour moi de me retrouver une fois de plus dans cette belle ville de Kigali, capitale de la République Rwandaise pour la 16^{ème} réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, pour le présent atelier sous régional sur l'économie des produits forestiers non-ligneux en Afrique centrale et pour la 9^{ème} session ministérielle ordinaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC);

Je voudrais remercier Son Excellence Monsieur le Président de la République du Rwanda, le Gouvernement et en particulier le Ministre des Ressources Naturelles, pour avoir accepté que la 16^{ème} session du PFBC se tienne ici à Kigali d'une part, mais également pour l'accueil chaleureux réservé à tous les participants à cet atelier ainsi qu'aux autres événements prévus d'avoir lieu ici à Kigali.

Ceci montre l'importance et l'intérêt que les Autorités Gouvernementales du Rwanda accordent aux questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle mais également au rôle que les produits forestiers en général et les produits forestiers non-ligneux (PFNL) en particulier jouent dans l'amélioration de la vie quotidienne des populations du Rwanda.

Aussi, voudrais-je saisir cette occasion pour présenter toutes les gratitudes du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Son Excellence monsieur le Ministre des Ressources Naturelles pour les actions que son département mène en faveur de la gestion durable et concertée des ressources forestières et environnementales en Afrique centrale.

En effet, le choix de la ville de Kigali pour abriter la 16^{ème} session du PFBC et cet atelier n'est pas le fait du hasard ; ce pays membre de la COMIFAC possède de grandes connaissances et expériences en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles, notamment les terres agricoles, les PFNL, la faune sauvage, etc... et surtout, il convient de relever que la République du Rwanda possède a des avancées assez significatives en ce qui concerne la transformation locale et la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux.

Mesdames et Messieurs

Chers participants

Les Produits Forestiers Non Ligneux ont une valeur considérable pour les populations des pays de l'espace COMIFAC, car ils leur procurent de l'emploi, des revenus, des médicaments, de la nourriture, et des matériaux de construction. C'est la raison pour laquelle, le Plan de Convergence de la COMIFAC leur accorde une place très importante

Cependant, malgré l'importance reconnue des PFNL dans la lutte contre la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale, le secteur des PFNL ne décolle pas encore. Avec la baisse des prix du pétrole sur le marché international, le secteur des PFNL devrait bénéficier d'une attention soutenue des Gouvernements des pays d'Afrique Centrale par une meilleure intégration de ces produits dans les politiques et stratégies visant le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le financement et le développement des petites entreprises forestières, l'appui à la recherche et à l'innovation et l'amélioration des filières PFNL.

Mesdames et Messieurs,

L'atelier sous régional sur l'économie des PFNL en Afrique centrale qui démarre ce jour a pour objectif global de préparer des projets de décisions qui seront soumis à la 9^{ième} session ordinaire des Ministres de la COMIFAC qui aura lieu la semaine prochaine, plus précisément du 28 au 30 novembre 2016 à Kigali. La finalité est de parvenir à un engagement politique de haut niveau pour le développement et la promotion de l'économie des PFNL en Afrique Centrale ce qui devra contribuer à la diversification de l'économie des Etats, au développement de l'artisanat et des petites entreprises, à la création d'emplois, l'amélioration des revenus et au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans le cadre de l'économie verte.

Les participants de l'atelier seront répartis en 6 groupes de travail qui sont :

Groupe 1 : Cadres politiques, juridiques et institutionnels régissant le secteur des PFNL en Afrique centrale et cohérence avec le Protocole de Nagoya sur le partage des avantages (APA) ;

Groupe 2 : Stratégie de financement et d'investissement dans le secteur des PFNL en Afrique centrale ;

Groupe 3 : Entreprises et développement des marchés de PFNL ;

Groupe 4 : PFNL, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale ;

Groupe 5 : Production-Transformation-Commercialisation-Exportation-Consommation des PFNL en Afrique centrale ;

Groupe 6 : Recherche-Innovation-Système d'information.

Ils devront produire les projets de décision dont l'adoption et l'opérationnalisation permettront de booster le développement du secteur des PFNL en Afrique centrale et de contribuer ainsi à la diversification des économies des pays de l'espace COMIFAC. Afin que les objectifs visés par cet atelier soient atteints, j'exhorte tous les participants à ne ménager aucun effort pour formuler des projets de recommandations qui permettront à la session ministérielle de prendre des décisions qui vont améliorer la gestion du secteur des PFNL en Afrique Centrale.

Avant de terminer mon propos, je remercie la Banque Africaine de Développement et le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo pour le financement du projet « Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale ». Je remercie également et je félicite la FAO, qui est l'agence d'exécution de ce projet.

Vive la Coopération Internationale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie pour votre aimable attention

9.6. Annexe 6 : Discours d'ouverture du Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, M. Amini MUTAGANDA, Directeur Général Adjoint de l'office rwandais des Ressources Naturelles en charge des Forêts et de la Conservation de la Nature

Excellencies and Representatives from various countries;

Honourable Ministers,

Distinguished Guests,

Government of Rwanda officials,

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

1. It is with great pleasure that I welcome you to Rwanda to participate in the 16th CBF meeting.
2. Over the last centuries, about 20% of global forests cover have been cleared and a further 20% have been degraded resulting into a reduction in biomass, biodiversity and ecosystem services from forests mainly because of human led activities. In order to guarantee access to various ecosystem services including NTFP, the world must protect natural forests and nurture protective forests in all its various forms.

3. The primary challenge faced in Rwanda is the management of existing resources to meet the needs of an increasing population who depend on natural resources for every aspect of their livelihoods. Our population is growing at a fast rate of 2.7% per year.
4. Today, with almost 12 million people living on just 2.3 million hectares of land, Rwanda is among the most densely populated countries in the world, with about 477 people per square km of land. Almost 98% of cultivated land depends on rainwater, exposing farmers to significant climate-related risks consequently leading to soil fertility loss and declining agriculture productivity. This therefore requires having strong measures to protect and preserve our forests to enable our population developing alternative sources of their livelihoods outside farming their small and sometime non-productive lands.
5. The government of Rwanda recognizes the NTFPs sector as one of the resources necessary for the country's development. Government is committed to strengthen institutional coordination and the structure responsible for NTFPs within RNRA. These measures will enable NTFPs to contribute to the reduction of poverty and to food security, like other natural resources.
6. Rwanda is fortunate to have adopted, in 2013, a new forest law governing beekeeping that anticipates enforcement measures in the same direction as the COMIFAC NTFPs Guidelines. These enforcement measures integrating the COMIFAC NTFPs Guidelines are within the rule of law since the Guidelines are issued from a decision made by the Council of Ministers. In the end, Rwanda is obliged to integrate the COMIFAC NTFPs Guidelines as a Member State, and has an interest in doing so in order to exploit all possible resources likely to promote food security and a healthy environment.
7. In 2014, Rwanda developed a NTFP strategy with the following objectives:
 - To establish and strengthen the institutional and legal framework that can support sustainable development of the NTFPs subsector;
 - To promote sustainable management of NTFPs;
 - To improve livelihoods of people particularly those depending on NTFPs business;
 - To develop value chains in the NTFPs sector;
 - To develop and update regularly the national database on NTFPs in Rwanda;
 - To enhance capacities in the NTFPs sectoral actors and partners

This will enable to stimulate investment in the sector and therefore increase its contribution to our economy.

Ladies and Gentlemen,

8. This gathering provides us with an opportunity to reflect on and appreciate the linkages between forests and non-timber forests products as well as the need for shared responsibility toward nurturing the opportunities for collaboration towards the development and management of our natural resources for sustainable economic growth and therefore achieve the SGDs which is ahead of all of us.
9. We have increasingly realized that we can achieve more together and therefore need each other to take our development cooperation to greater heights. We are encouraged by the increased awareness on role that NTFPs can play in reversing the destructive cycle of our natural forests and ensuring sustainable use of natural resources in Rwanda.

10. As we gather today, we are delighted to have such valuable partnerships that support our sustainable development agenda. We recognise that pursuing sustainable natural resource management requires effective institutional coordination providing a platform for various actors and partners to stand together for the crucial cause of treasuring forests.

Excellencies, Ladies and Gentlemen

11. With those few remarks, on behalf of Honourable Minister of Natural Resources, I declare opened this regional NTFP workshop taking place in Kigali and I thank you for your attention and wish you fruitful discussions and deliberations.

Thank you

9.7. Annexe 7 : Communiqué final de l'atelier

Du 21 au 22 novembre 2016 s'est tenu à Kigali au Rwanda, en marge de la 16^{ème} réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), l'atelier sous régional sur l'Économie des Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique centrale du stream 4, « PFNL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SECTEUR PRIVE ». Cet atelier a été organisé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui de la FAO via le projet sous régional GCP/RAF/479/AFB « *Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale* », financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC).

Les objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier était de préparer les décisions qui seront soumises à la prochaine session du Conseil des Ministres de la COMIFAC, afin de parvenir à un engagement politique de haut niveau pour le développement et la promotion de l'économie des PFNL de l'Afrique centrale. Ce développement se fera au profit de la diversification de l'économie des États, le développement de l'artisanat et des petites entreprises, la création d'emplois, l'amélioration des revenus et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans le cadre de l'économie verte.

De façon spécifique, il a été question de :

- Préparer les décisions favorables au développement de l'économie des PFNL sur le plan institutionnel, financier, juridique, la recherche et la formation, l'organisation de la production, de la commercialisation de l'exportation, de la promotion sur tous les marchés, la qualité des produits, le développement des entreprises, le cadre institutionnel de mise en œuvre du programme de développement de l'économie des PFNL , etc. ;
- Formuler des recommandations et définir les prochaines étapes ainsi que la feuille de route pour l'élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC.

Participants

Cet atelier a regroupé :

- Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC ;
- Le Secrétariat général de la CEEAC ;
- Les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC,
- Les institutions sous régionales et programmes impliqués dans l'économie verte ;

- Les autorités traditionnelles ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (FAO, BAD, UICN, PFBC, GIZ, CIFOR, ICRAF, Bioversity International, PPECF, GVTC, etc.) Intervenant dans les ressources naturelles en Afrique centrale ;
- Les représentants des organisations de la société civile ;
- Les membres du Comité de Pilotage du projet FAO-PFNL de la COMIFAC ;
- Les Points Focaux PFNL, APA et OFAC des pays de la COMIFAC ;
- Les représentants des producteurs et des commerçants des PFNL ;
- Les médias et les personnes ressources.

L'atelier a été modéré par M. Laurent GASHUGI, de la République du Rwanda.

Le bureau des travaux de l'atelier était assuré par :

Président : M. Jean NDUWAMUNGU, professeur à l'Université du Rwanda

Rapporteurs :

- Mme Natacha NSSI BENGONE épouse ONA ABIAGA, point focal PFNL Gabon ;
- Mme Djerang SAGLAR, membre du Comité de Pilotage PFNL pour le Tchad.

Le bureau était assisté par M. Armand ASSENG ZÉ, Spécialiste Ressources Naturelles-PFNL au projet FAO-PFNL.

Déroulement des travaux

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en cinq phases :

- Ouverture de l'atelier ;
- Présentations en plénière ;
- Travaux en groupes et leur restitution en plénière :
- Exposé et échanges pour l'élaboration des indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC ;
- Clôture de l'atelier.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été ponctuée par trois allocutions : celles du Délégué du Représentant de la FAO au Rwanda, M Alexis RUZIGANA, du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Raymond MBITIKON et du Représentant du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, M. Amini MUTAGANDA, Directeur Général Adjoint de l'office rwandais des Ressources Naturelles en charge des Forêts et de la Conservation de la Nature.

Dans son discours d'ouverture, le Représentant du Ministre a souhaité la bienvenue aux participants de la 16^{ème} réunion des parties du PFBC. Il a mentionné qu'environ 20% de la couverture forestière mondiale ont été défrichés et 20% ont été dégradés, ce qui a entraîné une réduction de la biomasse, de la biodiversité et des services des écosystèmes des forêts, principalement en raison des activités menées par les hommes.

Le Représentant du Ministre a souligné que le Rwanda a développé en 2014, une stratégie des PFNL qui a été approuvée en 2016 et qui était bâtie sur six objectifs et cette stratégie permettra de stimuler l'investissement dans le secteur et d'accroître ainsi sa contribution à l'économie du pays.

Le Représentant du Ministre a poursuivi son propos en reconnaissant que la poursuite de la gestion durable des ressources naturelles nécessite une coordination institutionnelle efficace fournissant une plate-forme pour les différents acteurs et partenaires à se tenir ensemble pour la cause cruciale de gestion des forêts. Il a terminé l'allocution en rendant hommage et remerciant vivement les différents partenaires qui appuient techniquement et financièrement les programmes de développement durable du Bassin du Congo.

La cérémonie d'ouverture s'est clôturée par une photo de famille et une visite des stands de quelques échantillons de PFNL phares, provenant des différents pays de la sous-région.

Présentations en plénière

Les présentations ont porté sur :

- Les objectifs et résultats attendus de l'atelier, par M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert en Biodiversité ;
- Les enjeux et les acquis des PFNL de 1992 à nos jours, par M. Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Expert en Biodiversité ;
- Le diagnostic et les freins au développement des PFNL, par M. Ousseynou NDOYE Conseiller Technique Principal/Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/479/AFB « *Renforcement de la contribution des produits forestiers non-ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale* ».

Au terme de ces trois exposés, les participants ont échangé sur les points suivants :

- La prise en compte des chefferies traditionnelles dans les stratégies liées aux PFNL ;
- L'insécurité alimentaire et nutritionnelle d'une partie remarquable des populations des pays d'Afrique centrale.
- La dynamique sociale autour des PFNL ;
- Les normes de qualité sur les PFNL ;
- Les points pertinents devant être inclus dans les projets de décisions.

Travaux en groupe et leur restitution en plénière

Six groupes ont été mis en place et devaient élaborer les projets de décision à soumettre pour adoption à la prochaine session Ministérielle de la COMIFAC. Il s'agit des groupes suivants :

- Groupe 1** : Cadres politiques, juridiques et institutionnels régissant le secteur des PFNL en Afrique centrale et cohérence avec le Protocole de Nagoya sur le partage des avantages (APA) (**GIZ-ProPFE/FAO/MINFOF/MINEPDED**) ;
- Groupe 2** : Stratégie de financement et d'investissement dans le secteur des PFNL en Afrique centrale (**PFBC**) ;
- Groupe 3** : Entreprises et développement des marchés de PFNL (**CEEAC/FAO**) ;
- Groupe 4** : PFNL, lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale (**FAO/Bioversity International**) ;

Groupe 5 : Production-Transformation-Commercialisation-Exportation-Consommation des PFNL en Afrique centrale (**CIFOR/MINFOF**) ;

Groupe 6 : Recherche-Innovation-Système d'information (**ICRAF/IUCN**).

À l'issue de la restitution des travaux en groupes, il a été suggéré de mettre en place un groupe restreint de réflexion pour améliorer les projets de décision. Ce groupe est composé du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, du Représentant de la CEEAC, la coordination régionale du projet FAO-PFNL, les présidents et rapporteurs de chacun des six thématiques ainsi que toute personne ressource. Au terme de cette réunion, il a été retenu que les différents groupes actualisent les résultats de leurs travaux en tenant compte des commentaires formulés par les participants notamment l'opérationnalité de ces décisions au niveau des pays.

Les membres du groupe restreint de réflexion vont se charger de réviser les projets de décisions actualisés sur le fond et sur la forme. Ils devront également identifier les projets de décision ciblant le Conseil des Ministres et la CEEAC.

Exposé et échanges pour l'élaboration des indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC

Suite à l'exposé présenté par M. Ousseynou NDOYE sur le sujet, les participants ont échangé sur les points suivants :

- L'établissement du lien entre les indicateurs, le potentiel/capital PFNL et sa contribution des PFNL dans les économies nationales des pays d'Afrique centrale ;
- Le dispositif de collecte des données au niveau national (identification des fournisseurs des données qui disposent des informations fiables) ;
- Le ciblage des services en charge des PFNL qui pourront faire remonter l'information au niveau centrale des administrations en charge des PFNL ainsi que la liste des PFNL retenus ;
- La révision et l'enrichissement des propositions d'indicateurs par les CCN-PFNL, puis par le SGT-PFNL pour consolidation ;
- La présentation des indicateurs OFAC (source d'exploitation, catégorie des PFNL dans les pays, les quotas, l'exportation, les prix, l'économie nationale) ;
- La prise en compte des revenus financiers et non monétaires par les indicateurs.

En définitive, les participants ont retenu les activités suivantes pour la feuille de route pour l'élaboration des indicateurs PFNL de l'OFAC :

- Informer et sensibiliser les acteurs qui joueront un rôle important sur l'élaboration des indicateurs PFNL ;
- Élaborer un draft des indicateurs sous la coordination de la FAO et les partenaires puis l'envoyer dans les pays (CCN-PFNL) ;
- Améliorer le draft par les pays ;
- Élaborer, mettre en place ou renforcer le dispositif de collecte et d'analyse des données des PFNL au niveau national ;
- Valider le draft des indicateurs au niveau régional via le SGT-PFNL du GTBAC de la COMIFAC ainsi que le système de collecte.

La COMIFAC, l'OFAC, la FAO, la GIZ et l'UICN sont chargés d'engager une réflexion sur le financement des activités de la feuille de route et de la mettre en œuvre.

Recommandations

Au terme des travaux, les participants recommandent :

Aux pays

- Assurer la prise en compte des PFNL dans les programmes et politiques forestières nationaux, les plans de travail annuel et les budgets y afférents ;
- Mettre en place un dispositif de collecte des données statistiques des PFNL ;
- Développer et mettre en œuvre les stratégies de communication en vue de la promotion des PFNL.

A la COMIFAC

- Prendre des dispositions pour l'examen et l'appréciation des projets des décisions par le Conseil des Ministres.

A la CEEAC

- Proposer l'inscription de points sur les PFNL dans l'ordre du jour du prochain Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement d'Afrique centrale.

Aux partenaires de développement et institutions de recherches

- Poursuivre le développement et mise en œuvre des programmes et projets pour la valorisation et la gestion durable des PFNL en vue du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'Afrique centrale ;
- Assurer la mise en application des recommandations formulées et des étapes de la feuille de route pour l'élaboration d'indicateurs PFNL appropriés pour l'OFAC.

Fait à Kigali, le 22 novembre 2016

Les participants



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

9^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Kigali, 29 novembre 2016

COMMUNIQUE FINAL

1. La neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue le 29 novembre 2016 à Kigali en République du Rwanda.
2. Cette session a été précédée du 27 au 28 novembre 2016 par la réunion des experts.
3. Les Ministres et Plénipotentiaires des pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad. Sao Tomé et Príncipe a participé en qualité d'observateur.
4. Y ont également pris part les représentants des institutions sous-régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC, UE, Facilitation UE/PFBC, GIZ, FAO, JICA, UICN, GVTC, Projet régional REDD+, TRAFFIC.
5. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par quatre allocutions : celles de Monsieur le Facilitateur Union Européenne du PFBC, de Madame le Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC en charge de l'Intégration Physique, Economique et Monétaire, de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et de Monsieur le Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda.
6. Dans son mot de circonstance, Monsieur Anders HENRIKSSON de l'Union Européenne, Facilitateur du PFBC a remercié les autorités rwandaises pour avoir accepté d'abriter cette session ministérielle. Il a fait l'économie des grandes conclusions des travaux de la seizième réunion plénière du PFBC qui s'est tenue à Kigali du 21 au 26 novembre 2016. Le Facilitateur a ensuite souligné la nécessité pour que la COMIFAC puisse trouver une solution à la crise qu'elle traverse. Il a à cet effet lancé un appel aux Ministres membres de la COMIFAC afin qu'ils prennent des mesures pour renflouer financièrement l'institution et désignent une nouvelle équipe du Secrétariat Exécutif qui sera dotée d'un leadership pour consolider les acquis.
7. Prenant la parole, Madame Marie Thérèse Chantal MFOULA, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC a salué la présence des Ministres et des autres participants à Kigali. Elle a relevé les difficultés d'ordre financier rencontrées aussi bien par le Secrétariat Général de la CEEAC que par toutes les autres organisations spécialisées pour la mobilisation des contributions des Etats. Face à cette situation, la CEEAC se propose, a-t-elle poursuivi de lancer dans les meilleurs délais possibles une étude juridico-financière en vue d'une réorganisation institutionnelle du secteur environnement et gestion des ressources naturelles en Afrique Centrale.



pour la mobilisation des contributions des Etats. Face à cette situation, la CEEAC se propose, a-t-elle poursuivi de lancer dans les meilleurs délais possibles une étude juridico-financière en vue d'une réorganisation institutionnelle du secteur environnement et gestion des ressources naturelles en Afrique Centrale.

8. Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a fait le bilan des deux mandats passés par le personnel statutaire à la tête du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Dans son discours bilan, il a mis en exergue quelques réalisations effectuées et des acquis importants de l'institution. En dépit de ces nombreux acquis, le Secrétaire Exécutif a déploré les conditions très difficiles dans lesquelles l'institution a eu à travailler pour atteindre ces résultats, ces conditions difficiles étant dues au non paiement des contributions égalitaires des Etats membres. Il a exprimé ses craintes sur la fermeture des portes de l'institution, ce qui entraînerait l'arrêt immédiat de plusieurs initiatives en cours d'exécution sous la coordination du Secrétariat Exécutif.
9. Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Vincent BIRUTA, Ministre des Ressources Naturelles de la République du Rwanda a adressé une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations, et a rappelé les objectifs de la session ministérielle. Il a mis un accent particulier sur la situation de crise et de pérennité de la COMIFAC. De même, il a relevé que les pays du Bassin du Congo font face à de nombreux défis pour valoriser durablement les produits forestiers tout en permettant la contribution significative du secteur à l'économie nationale et régionale. Il a enfin souhaité voir l'impact de cette rencontre ministérielle sur la gestion efficiente et durable des écosystèmes forestiers pour laquelle la COMIFAC devrait jouer un rôle prépondérant.
10. A la suite de cette ouverture, la Présidence en exercice a été officiellement transférée par le Secrétaire Exécutif au nom du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi empêché et Président en exercice sortant, à Monsieur le Ministre des Ressources Naturelles de la République du Rwanda.
11. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué comme suit :
 - Président : Son Excellence Monsieur Vincent BIRUTA, de la République du Rwanda
 - Vice-Président : Son Excellence Madame Rosalie MATONDO, de la République du Congo
 - Rapporteur : Son Excellence Madame Estelle ONDO, de la République Gabonaise
12. Le rapport général de la réunion des experts a été ensuite présenté par Monsieur Luc ATUNDU, Coordonnateur National COMIFAC de la République Démocratique du Congo. Les Ministres ont pris acte des conclusions dudit rapport.
13. Par la suite, la plate-forme électronique de suivi-évaluation du Plan de convergence développé par le Secrétariat Exécutif a été officiellement lancée. Aussi, l'Atlas sur l'utilisation des terres mis en place par le Secrétariat Exécutif comme outil d'aide à la décision pour l'élaboration des politiques nationales d'aménagement du territoire a été présenté. Les Ministres ont pris acte de la création de ces deux importants outils et ont invité toutes les parties prenantes à contribuer à leur actualisation et fonctionnement.



Ils ont enfin recommandé que ces outils puissent être présentés dans chaque pays membre aux fins d'une plus grande appropriation par les acteurs nationaux.

14. En séance à huis clos, le Président du Conseil a procédé à la vérification du quorum qui a été jugé atteint. Les Ministres ont examiné les points inscrits à l'ordre du jour et au terme des échanges fructueux, ils ont formulé les recommandations et pris des résolutions.

15. Concernant la situation de crise et la pérennité de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont exprimé leur vive préoccupation sur la grave crise financière que l'institution traverse et qui perdure. Cette situation de crise est une menace pour la pérennité de l'institution. Ils ont par ailleurs relevé que les résolutions prises par la session ministérielle de Kinshasa de mai 2016 notamment la résolution 17 portant sur la situation de financement de la COMIFAC n'ont pas été appliquées par les pays membres, à l'exception du Cameroun qui s'est acquitté de sa contribution annuelle 2016 ;
- ii) Le Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, nouveau Président en exercice de la COMIFAC s'est engagé à transmettre en urgence une correspondance à ses collègues en charge des Forêts et de l'environnement des pays membres afin qu'ils puissent porter à la haute attention de leurs Chefs d'Etat respectifs, la situation critique de la COMIFAC pour que des mesures appropriées soient prises pour le paiement des arriérés de contributions dans les meilleurs délais. Il a été à cet effet demandé au Secrétariat Exécutif de préparer à la signature du Président en exercice cette lettre à adresser aux pays membres ;
- iii) Ensuite, les Ministres ont convenu de se retrouver en mars 2017 dans le cadre d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres pour évaluer le niveau de paiement des arriérés de contribution par les pays ;
- iv) Ils ont enfin été édifiés sur l'exemple du Cameroun qui a mis en place un mécanisme de paiement régulier de sa contribution à la COMIFAC via son Fonds Forestier. Les Ministres ont été invités à s'inspirer de cet exemple pour opérationnaliser, suivant leurs dispositifs budgétaires, le mécanisme de financement durable de la COMIFAC au niveau national.

16. S'agissant du rapport biennal d'activités de la COMIFAC (janvier 2015– novembre 2016),

- i) Les Ministres ont adopté le rapport d'activités de la période sus-mentionnée. Ils ont félicité l'équipe du Secrétariat exécutif pour les réalisations accomplies au cours de cette période, et surtout pour les sacrifices consentis dans un contexte de travail très difficile.

17. Pour la mise en œuvre des résolutions des sessions du Conseil des Ministres pour la période 2015-2016,

- i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre desdites résolutions dont le taux moyen de réalisation se situe à 53% ;
- ii) Ils ont invité les pays membres de la COMIFAC à mettre en œuvre les résolutions qui leur sont adressées, notamment celle relative à l'apurement des arriérés de leurs contributions ;
- iii) Aussi, les Ministres ont-ils instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre l'exécution et le suivi de la mise en œuvre des recommandations non encore réalisées en renforçant la collaboration avec le Coordonnateurs Nationaux COMIFAC.



18. Relativement au Plan d'actions biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour la période 2017-2018,

- i) Les Ministres ont adopté le plan d'actions biennal 2017-2018 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- ii) Ils ont invité les Etats à payer leurs arriérés et les encours de leurs contributions pour permettre la mise en œuvre effective de ce plan d'actions.

19. En ce qui concerne les plans d'actions des Coordinations Nationales COMIFAC pour la période 2017-2018,

- i) Les Ministres ont pris acte des Plans d'actions biennaux 2017-2018 des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) ;
- ii) Ils ont invité tous les Etats membres à intégrer les CNC dans le dispositif de programmation et de budgétisation national en vue de prendre en charge le fonctionnement des CNC ;
- iii) Les Ministres ont instruit les CNC à finaliser leurs Plans de Travail Annuels dans des délais compatibles avec le calendrier de programmation et de budgétisation au niveau national ;
- iv) De même, ils ont invité les pays à adapter l'ancrage institutionnel de la CNC au niveau national au regard de sa mission relative au suivi de la mise en œuvre du Plan de convergence et de son rôle au sein de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC).

20. S'agissant du projet de budget biennal 2017-2018 de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont approuvé le budget biennal 2017 – 2018 de la COMIFAC qui s'élève à 2 646 546 787 FCFA (4.034.634 euros) reparté comme suit : 1.336.546.787 FCFA (2.037.552 euros) pour le fonctionnement de la COMIFAC et 1.310.000.000 FCFA (1.997.082 euros) pour la mise en œuvre du Plan d'actions ;
- ii) Ils ont invité tous les pays débiteurs à prendre des mesures urgentes en vue d'apurer la totalité des arriérés de leurs contributions conformément à la décision 17.ii de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de mai 2016 à Kinshasa qui accorde un moratoire de paiements aux pays membres jusqu'en fin 2017 ;
- iii) Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de faire respecter dès la fin du moratoire l'article 20, alinéa 4 du Traité qui dispose que: «Tout Etat qui ne remplit pas ses obligations financières perd son droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation jusqu'à régularisation » ;
- iv) Ils ont par ailleurs félicité le Cameroun qui est à jour dans le paiement de ses contributions ;
- v) Les Ministres ont enfin exhorté les partenaires techniques et financiers de s'assurer avant tout appui que le pays bénéficiaire est en règle avec ses contributions à la COMIFAC.



21. Relativement au système de suivi-évaluation de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte du fonctionnement de la Plate-forme de suivi évaluation de la mise en œuvre du Plan de convergence ;
- ii) Ils ont ensuite approuvé le Manuel de suivi-évaluation de la COMIFAC.
- iii) Les Ministres ont en outre instruit les Coordinations Nationales COMIFAC d'animer au niveau national, la plate-forme Suivi Convergence et à contribuer à la mise en œuvre du Manuel dans leurs pays respectifs ;
- iv) Ils ont également instruit le Secrétariat Exécutif de mobiliser tous les acteurs impliqués dans le dispositif de suivi-évaluation de la COMIFAC pour leur contribution à la plate-forme Suivi Convergence et à la mise en œuvre du Manuel ;
- v) Les Ministres ont par ailleurs invité les États membres à faciliter le processus de collecte des données auprès des mandataires et autres fournisseurs d'informations au niveau national.

22. En ce qui concerne le développement institutionnel et renforcement organisationnel de l'OFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte du rapport de l'étude sur le développement institutionnel et le renforcement organisationnel de l'Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale (OFAC) ;
- ii) Ils ont ensuite adopté certaines recommandations de l'étude notamment la vision à l'horizon 2025 et l'extension des missions pour prendre en compte les thématiques émergentes, le cadre juridique, le dispositif institutionnel et organisationnel ;
- iii) Les Ministres ont décidé d'examiner la recommandation relative au principe de doter l'OFAC d'un statut juridique par l'amendement du Traité instituant la COMIFAC et le dispositif institutionnel lors de leur prochaine réunion ;
- iv) Les Ministres ont invité les pays membres, notamment les Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement à la restructuration des Groupes Nationaux OFAC afin que l'institutionnalisation de l'OFAC se matérialise autour des Coordonnateurs Nationaux COMIFAC, permettant une meilleure appropriation par les pays de cet important outil ;
- v) Ils ont enfin remercié l'Union Européenne pour les appuis financiers consentis pour la mise en œuvre des projets d'appui à l'OFAC depuis 2007 et saluer sa décision de poursuivre son financement à l'OFAC dans le cadre du PIR-ECOFAC 6 - 11ème FED-UE.

23. Relativement à l'Atlas sur l'utilisation des terres en Afrique Centrale,

- i) Les Ministres ont pris acte de la création de l'Atlas sous-régional sur l'utilisation des terres en Afrique centrale et de son intégration au sein de l'OFAC ;
- ii) Ils ont invité les États membres à utiliser l'Atlas et à actualiser régulièrement les données nationales qui s'y trouvent ;
- iii) Les Ministres ont enfin invité les États membres à lancer et/ou finaliser leur processus de planification de l'aménagement du territoire tout en veillant à la sécurisation des territoires forestiers.



24. S'agissant du Guide sous-régional de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale,

- i) Les Ministres ont adopté le Guide sous-régional de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT ;
- ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif d'éditer ledit Guide sous-régional et d'en assurer une large diffusion ;
- iii) Les Ministres ont également invité les Etats membres de la COMIFAC à s'approprier les orientations de ce guide pour mener les négociations et faciliter la mise en œuvre des APV/FLEGT en tenant compte du contexte de leurs pays respectifs ;
- iv) Les Ministres ont enfin mandaté la CEEAC et la COMIFAC à accompagner les Etats dans les processus de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT.

25. Relativement aux Directives sous-régionales en matière d'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique centrale dans les pays de l'espace COMIFAC,

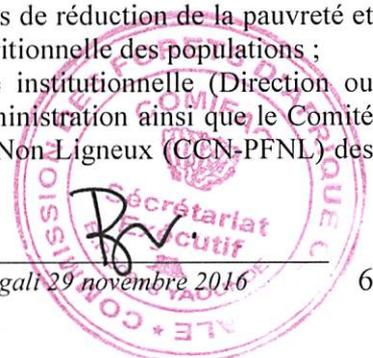
- i) Les Ministres ont adopté les Directives sous-régionales en matière d'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique Centrale ;
- ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'éditer ledit Document et d'en assurer une large diffusion dans les pays ;
- iii) Les Ministres ont enfin invité les pays membres à s'approprier lesdites Directives en les transposant dans leurs corpus juridiques dans l'optique de renforcer le cadre régissant le processus d'évaluation environnementale et sociale au niveau national.

26. Concernant le développement et la promotion de l'économie des Produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale,

Les Ministres ont adopté les décisions suivantes portant sur les mesures pour le développement et la promotion de l'économie des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les pays de l'espace COMIFAC :

1. Concernant l'internalisation des Directives PFNL de la COMIFAC, de la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions pour le développement des PFNL, des stratégies sous-régionales et nationales en matière d'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) :

- (a) les pays membres sont invités à internaliser les directives sous régionales sur les PFNL dans leurs corpus juridiques en mettant l'accent sur l'intégration du droit d'usage commercial des PFNL par les communautés, sur la simplification et la clarification des procédures d'attribution des permis d'exploitation PFNL, sur la facilitation de la circulation des PFNL au niveau sous régional, sur la traçabilité, la collecte, l'analyse et le suivi des statistiques PFNL, sur la proposition d'une fiscalité adaptée des PFNL en tenant compte du statut de vulnérabilité de chaque espèce, de l'importance économique, et de la nécessité de promouvoir les essences peu utilisées et enfin en distinguant les PFNL collectés en forêt naturelle de ceux cultivés ou domestiqués ;
- (b) les pays membres sont également invités à intégrer les PFNL dans leurs politiques, stratégies et les programmes sectoriels de réduction de la pauvreté et de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- (c) les pays membres sont invités à doter l'entité institutionnelle (Direction ou Sous-Direction) en charge des PFNL dans l'administration ainsi que le Comité Consultatif National sur les Produits Forestiers Non Ligneux (CCN-PFNL) des



moyens nécessaires pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs attributions ;

- (d) chaque Etat est invité à élaborer et mettre en œuvre la stratégie et le plan d'actions national pour le développement du secteur PFNL ;
- (e) chaque Etat est invité à mettre en place un cadre réglementaire en matière d'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA).

2. Concernant le bois énergie,

- (f) les pays membres sont invités à développer et mettre en œuvre des programmes nationaux sur le bois de feu afin :
 - d'améliorer l'efficacité de la conversion et de la consommation du bois énergie en milieu rural et urbain ;
 - de renforcer les capacités de production du bois énergie à travers la réhabilitation des plantations forestières dégradées, la création des nouvelles plantations et l'agroforesterie, et la création des alternatives à l'utilisation excessive du bois-énergie.

3. Concernant le développement des entreprises, des marchés, le financement, des chaînes de valeur PFNL et leur contribution au PIB des pays de l'espace COMIFAC,

- (g) les pays membres sont invités à élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités entrepreneuriales des petites et moyennes entreprises de PFNL et à accorder des subventions aux petites et moyennes entreprises de PFNL pour faciliter l'importation des équipements de production et de transformation des PFNL ;
- (h) les pays membres sont invités à mettre en place un mécanisme qui facilite l'accès au financement et au crédit pour les petites et moyennes entreprises de PFNL d'une part et à faciliter la création et la structuration des marchés nationaux/locaux et des marchés transfrontaliers d'intérêt sous-régional des PFNL d'autre part ;
- (i) chaque Etat est invité à mettre en place un programme de domestication des PFNL et leur intégration dans les espaces agricoles pour augmenter la production de manière durable;
- (j) chaque Etat est invité à encourager la transformation plus poussée des PFNL en vue de créer de nouveaux emplois, particulièrement pour les femmes et les jeunes et pour une plus grande valeur ajoutée de ces produits.

4. Concernant le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- (k) chaque Etat est invité à recenser les PFNL sur son territoire et élaborer les tables de composition alimentaire qui déterminent leurs valeurs nutritionnelles ;
- (l) chaque Etat est invité à encourager les analyses chimiques des PFNL pour déterminer leurs vertus médicinales.

5. Concernant la recherche :

- (m) chaque Etat est invité à doter les structures de recherche existantes de moyens financiers pour encourager le développement du secteur des PFNL et diffuser les résultats obtenus;
- (n) chaque Etat est invité à appuyer la recherche appliquée publique pour créer des capacités d'analyses en laboratoire pour les PFNL en vue de déceler leurs potentiels nutritionnels et thérapeutiques.



27. Relativement au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale,

- i) Les Ministres ont réitéré l'importance de la tenue du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de la nécessité de poursuivre les consultations entre les pays pour l'organisation de cet évènement ;
- ii) Ils ont été informés par Madame le Ministre de l'Economie Forestière, de l'Environnement et du Développement Durable du Congo sur l'organisation prochaine à Brazzaville d'une Conférence de haut niveau sur le Fonds bleu lancé en marge de la vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques de Marrakech par Son Excellence Denis SASSOU-NGUESSO, et de la possibilité de saisir cette opportunité pour tenir un Sommet des Chefs Etat de la COMIFAC. Les Ministres ont salué cette initiative et soutenu la proposition de la tenue du Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC en marge de la conférence de haut niveau de Brazzaville.

28. S'agissant du Projet d'Accord de Coopération République Fédérale d'Allemagne-COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte du procès-verbal de la deuxième consultation entre la République Fédérale d'Allemagne et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et du projet d'accord de coopération issu de cette consultation ;
- ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de prendre les dispositions nécessaires pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations de cette seconde consultation RFA / COMIFAC ;
- iii) Les Ministres ont également donné mandat au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC de finaliser et signer cet accord de coopération avec la partie allemande dans les meilleurs délais ;
- iv) Ils ont enfin remercié le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne pour les importants appuis apportés depuis plusieurs années pour le financement du Plan de convergence et pour l'amélioration des conditions de vies des populations des pays d'Afrique Centrale.

29. Concernant le Rapport de l'étude sur l'état des lieux de la transposition et de la mise en œuvre des Directives sous-régionales, Accords, Décisions et autres instruments clés adoptés par la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte du rapport de l'étude sur l'état des lieux de la transposition et de la mise en œuvre des Directives sous-régionales, Accords, Décisions et autres instruments clés adoptés par la COMIFAC ;
- ii) Ils ont ensuite instruit le Secrétariat Exécutif de mener une étude pour catégoriser et clarifier le rôle des différents instruments de la COMIFAC en vue d'optimiser leur utilisation et faciliter leur appropriation par les pays membres ;
- iii) Les Ministres ont invité les Etats membres d'initier et/ou finaliser le processus de réforme de leurs politiques et législations forestières et environnementales, en y intégrant les dispositions prescrites par les différentes Directives sous-régionales.

30. Concernant la Déclaration de Cancun à l'occasion des assises de la treizième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique,

- i) Les Ministres ont pris acte et soutenu l'adoption de la déclaration de Cancun, comme cadre par excellence pouvant permettre de mobiliser davantage les acteurs à agir en urgence pour affronter la crise environnementale que traverse la planète ;



- ii) Ils ont invité les Gouvernements des Pays membres de la COMIFAC et Parties à la Convention, à considérer la Stratégie et Plan d'Actions Nationaux sur la Diversité Biologique comme document de base pour l'intégration de la biodiversité dans les autres secteurs d'activités ;
- iii) Les Ministres ont enfin invité les pays membres de la COMIFAC à veiller à une plus grande appropriation de la Stratégie et Plan d'Actions Nationaux sur la Diversité Biologique par l'ensemble des acteurs nationaux concernés afin que la mise en œuvre efficiente de ce cadre soit garantie.

31. Relativement à l'état d'avancement des initiatives sous-régionales,

- i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement des programmes et projets sous-régionaux dans le secteur forêts et environnement ;
- ii) Ils ont remercié les partenaires pour leurs appuis multiformes pour la mise en œuvre du Plan de convergence ;
- iii) Les Ministres ont enfin exhorté les partenaires financiers à poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre du Plan de convergence notamment la BAD, le FFBC, le FEM, la Banque Mondiale, la Coopération japonaise, la Coopération allemande, l'UE, l'AFD.

32. En ce qui concerne l'état des lieux de l'initiative « Défi de Bonn » sur la restauration des terres en Afrique Centrale,

- i) Les Ministres ont pris acte de la Déclaration de Kigali sur la restauration des paysages en Afrique et encouragé les pays qui ne l'ont pas encore fait, à signer cette déclaration de Kigali.
- ii) Les Ministres ont en outre invité les autres pays membres de la COMIFAC à adhérer au défi de Bonn.

33. S'agissant du renouvellement du personnel statutaire,

En remplacement des cadres statutaires en fin de mandat, les Ministres ont décidé de la nomination des nouveaux cadres aux postes statutaires suivants :

- Secrétaire Exécutif : Monsieur NDOMBA NGOYE Raymond de la République Gabonaise
- Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique : Monsieur ITSOUA-MADZOUS Gervais Ludovic de la République du Congo
- Directeur Administratif et financier : Monsieur EKANE Cosmas NZUOBONTANE de la République du Cameroun

- 34. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Rwanda, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Kigali, le 29 novembre 2016

Pour le Conseil des Ministres
Le Président en exercice


Dr. Vincent BIRUTA

